



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 09 avril 2025

Délibération n°2025 - 19
Modification du plan de financement du projet CHIMAGUA



Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 09 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 12 mars 2025
Finances
 2. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal
 3. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe CFME
 4. Attribution d'une subvention à l'Association des Amis du PNRM pour gestion des sites en 2025**Ressources Humaines**
 5. Ponts 2025**Administration**
 6. Réponse à la demande du PNRM en tant qu'organisme d'intérêt général**Questions Diverses**

| Membres | |
|---|----|
| en exercice | 53 |
| Présents | 21 |
| Procurations | 09 |
| Exprimés | 30 |
| Vote | |
| Pour : 30 | |
| Contre : 0 | |
| Abstentions : 0 | |
| Date de la convocation : 26 mars 2025 | |

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE – M-A RAVIN – Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr. S. THALMENCY(Lorrain) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) à Mr E. JEAN BAPTISTE(Fonds Saint Denis) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr C. SAINT CYR(Sainte Anne) à Mr G.GLONDU(Rivière Pilote) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE – C. EMMANUEL – F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés :

Mme N. LIMIER(CTM) – Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) – Mme B. BARDOUX (Trois llets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-11 en date du 3 mars 2023
- Vu** le Budget pour l'exercice 2025 du SM/PNRM adopté en séance du Comité Syndical du 9 avril 2025,

Considérant que le Parc naturel régional de la Martinique, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la surveillance de la biodiversité terrestre en Outre-mer pour un programme de « Surveillance des chiroptères de Martinique et Guadeloupe (CHIMAGUA) », a recruté le 10 mars 2025, une chargée de mission pour l'animation et la coordination du projet CHIMAGUA

Considérant que le projet CHIMAGUA a pour objectif de renforcer et structurer la surveillance des populations de chauves-souris de Martinique et de Guadeloupe, de manière pérenne, dans le but de consolider la prise en compte de ces espèces dans les plans de gestion et les politiques publiques. Ainsi, ce projet inter-île propose cinq actions principales qui permettront d'acquérir des connaissances sur la biologie, l'écologie, les effectifs, et les tendances des populations :

- ✓ État des lieux des connaissances
- ✓ Surveillance des gîtes
- ✓ Surveillance acoustique
- ✓ Surveillance via la capture
- ✓ Alimentation et harmonisation des bases de données

Les actions du programme CHIMAGUA, menées en consortium avec la DEAL Martinique, le Parc national de Guadeloupe (PNG) et le Cabinet d'expertise Ardops Environnement, devaient initialement être réalisées entre 2023 et 2025. Le coût total du projet s'élevait à 248 661 € TTC.

Considérant que le partenariat avec l'OFB, principal financeur du projet (70%), a été formalisé par la signature d'un contrat de recherche et développement en décembre 2022.

Considérant que toute modification passée ou à venir de ce contrat doit être notifiée par la rédaction d'un avenant au contrat. Un premier avenant a été réalisé pour l'intégration du prestataire ACCRO'BATS, chargé de la formation « suivi de gîtes » en Martinique.

Considérant qu'aujourd'hui, il s'agit de demander à l'OFB un second avenant portant sur trois points principaux :

- La prolongation de la durée du contrat de recherche et développement PNRM/OFB,
- L'ajout d'un nouveau prestataire,
- La mise à jour du plan de financement du projet.

Considérant que compte tenu de la date de prise de fonction de la chargée de mission, (effectif depuis le 10 mars 2025) l'avenant reporterait la fin du contrat OFB au 01/09/2027, avec une période de réalisation jusqu'au 01/03/2027 suivie de la période de présentation et validation des résultats permettant le versement du solde s'étendant au 01/09/2027. Cette prolongation n'aura pas d'incidence sur le financement initial du projet.

Considérant que l'avenant inclut le nouveau prestataire, L'ASFA, chargé des formations « suivi de gîtes » par le Parc National de la Guadeloupe.

Considérant que cet avenant doit mettre à jour le plan de financement initial ci-après. Dont le programme prévoit 5 000 € alloués au PNRM dans la catégorie « autres prestations », ceci correspondant au financement d'un stage de Master 2 en acoustique. Ces 5 000 € ont finalement été attribués au Parc Naturel de la Guadeloupe qui a la charge et l'encadrement de ce stage. Cette modification ne change pas le montant total des dépenses liées au projet, qui s'élève toujours à 248 661,00 € :

Délibération n°2025-19 Modification de la durée et du plan de financement du contrat de recherche et de développement OFD.22.1113 relatifs au projet CHIMAGUA

| Dépenses globales des membres du consortium (pour 3 ans) | |
|---|-------------------|
| Nature des dépenses | Montant (€ TTC) |
| Coûts de personnel (membres du consortium) | 144 712,50 |
| Prestations externes | 89 000 |
| Équipements | 8297,5 |
| Frais de fonctionnement | 6651 |
| Total | 248 661,00 |

| Dépenses détaillées par membre du consortium (pour 3 ans) | | |
|--|-------------------------|-------------------------------|
| Partenaires | Montant initial (€ TTC) | Montant après avenant (€ TTC) |
| PNRM | 171 000,00 | 166 000,00 |
| PNG | 45 500,00 | 50 500,00 |
| Ardops Environnement | 27 161,00 | 27 161,00 |
| DEAL Martinique | 5 000,00 | 5 000,00 |
| Total | 248 661,00 | 248 661,00 |

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Approuve le second avenant au contrat de recherche et développement OFB.22.1113 relatif au projet CHIMAGUA qui sera proposé à l'OFB et qui porte sur les trois points principaux suivants :

- La prolongation de la durée du contrat de recherche et de développement PNRM/OFD
- L'ajout d'un nouveau prestataire,
- La mise à jour du plan de financement du projet

Article 2

Approuve le nouveau plan de financement tel qu'indiqué ci-après :

| Recettes du consortium (pour 3 ans) | | |
|---|----------------------------|----------------------------------|
| Partenaires | Montant initial (€ TTC) | Montant après avenant (€ TTC) |
| Office Français de la Biodiversité | 176 353,66 | 176 353,66 |
| Autofinancement PNRM (dont 30 000€ des DEAL Martinique et Guadeloupe) | 44 100 | 43 600 |
| Autofinancement PNG | 18050 | 18 550 |
| Autofinancement Ardops Environnement | 5 157,34 | 5 157,34 |
| Autofinancement DEAL Martinique | 5000 | 5000 |
| Total | 248 661,00 | 248 661,00 |

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget en cours et suivants.

Article 4

Donne mandat au Président pour l'application de cette décision du Comité du Syndicat Mixte du PNRM et la signature de tous les documents afférents.

Article 5

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 9 avril 2025

Le Président,
Félix ISMAIN



Délibération n°2025-19 Modification de la durée et du plan de financement du contrat de recherche et de développement OFD.22.1113 relatifs au projet CHIMAGUA